

SAS HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE

Huissiers de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 290556

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Et le VINGT TROIS FEVRIER à 14 heures 00,

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du Rhône, domicilié Hôtel des Finances 3 rue de la Charité BP 629 69239 LYON CEDEX 02.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant à 69003 LYON Immeuble le Britannia 20 Boulevard Eugène Deruelle, au Cabinet de laquelle domicile est élu, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Impôt sur le Revenu 2014 Rôle n° 18/53011 :

Mise en recouvrement le 31/12/2018

Majoration le 15/03/2019

• **Impôt sur le Revenu 2015 Rôle n° 18/93303 :**

Mise en recouvrement le 31/12/2018
Majoration le 15/03/2019

• **Impôt sur le Revenu 2016 Rôle n° 18/93301 :**

Mise en recouvrement le 31/12/2018
Majoration le 15/03/2019

• **Impôt sur le Revenu 2017 Rôle n° 18/93302 :**

Mise en recouvrement le 31/12/2018
Majoration le 15/03/2019

• **Contributions sociales 2014 Rôle n° 18/53201 :**

Mise en recouvrement le 31/12/2018
Majoration le 15/03/2019

• **Un jugement du Tribunal Correctionnel de LYON du 28 juin 2018**

• **Une amende fiscale article 1766 du CGI.**

ENSUITE :

D'un commandement de payer valant saisie signifié le 8 janvier 2021,

A :

Monsieur , né le , divorcé de Madame
 , suivant jugement du Juge aux Affaires familiales du TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE de LYON du 9 janvier 2019, demeurant

LEDIT COMMANDEMENT AYANT ETE DENONCE A :

Madame née le , divorcée de
Monsieur : suivant jugement du Juge aux Affaires familiales du TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE de LYON du 9 janvier 2019, demeurant

Monsieur est propriétaire :

→ **Sur la commune de LYON 69005 – 3, Impasse du Général de Luzy**

D'une maison à usage d'habitation élevée sur sous-sol, de rez de chaussée, un étage et un deuxième étage pour partie en grenier et pour partie en habitation.

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AW	75	3 impasse Général de Luzy	00ha 35a 40ca
TOTAL			00ha 35a 40ca

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A LYON (69005), 3, Impasse du Général de Luzy, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à **Monsieur**

Là étant, en présence de :

- **Monsieur Jean-Luc LAMBERT, diagnostiqueur,**
- **Madame** _____ auprès de laquelle je décline mes nom, prénom, qualité et le but de ma mission en lui demandant l'autorisation de dresser procès-verbal descriptif. Suite à son accord,

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

Le bien dont s'agit est situé à LYON (69005) 3, impasse du Général de Luzy à l'intersection avec l'avenue du Point du Jour.

Ce bien est composé d'un terrain fixé Sud/Nord.

La maison est située en partie Nord du terrain dont l'accès se fait depuis le Sud par une double porte en bois vitrée sécurisée par grille de défense ouvrant sur un vaste couloir fixé Sud/Nord, desservant :

- à l'Ouest, un salon en deux parties,
- au Nord/Ouest, un petit couloir desservant lui-même une buanderie et un WC,
- au Nord, un escalier montant pour desservir le coin nuit et un escalier descendant pour accéder au sous-sol,
- au Nord/Est, une cuisine,
- à l'Est, une salle à manger.

REZ-DE-CHAUSSEE

Couloir

Le sol carrelé est d'aspect granit. Les cueillies inférieures sont habillées de plinthes. Les murs sont peints de couleur crème.

Le plafond peint en blanc est habillé de corniches et de rosaces sur lesquelles sont fixées des suspensions.

Au Nord, de l'accès, au salon le mur Est est plein. Une bibliothèque est vitrée en trois parties et au Nord, le cadre de l'accès à la buanderie et au WC est habillé de panneaux en bois.

Des interrupteurs va-et-vient sont installés de part et d'autre de la porte d'entrée et une prise électrique est fixée au Nord de l'accès cuisine.

Le couloir est chauffé par deux radiateurs à eau sur pieds au Sud/Est et au Sud/Ouest. Ces radiateurs sont surmontés de tablettes en marbre.

La crédence est percée à l'Est d'une prise électrique et à l'Ouest d'une autre prise électrique.

L'éclairage naturel est assuré, au Nord, par la fenêtre précitée et à l'Est, par une autre fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois qui donne sur un escalier extérieur.

Le chauffage est assuré par un radiateur installé à l'allège de la fenêtre Est et un radiateur mural fixé au Sud du retour Sud/Ouest du mobilier de la cuisine.

L'éclairage artificiel est assuré par spots perçant le plafond.

Le mur Sud de la cuisine est percé, à l'Est, d'une porte en bois donnant sur la salle à manger au Sud.

Salle à manger

Le sol est identique à celui du couloir et du salon. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. Les murs sont peints de couleur crème. Les cueillies supérieures sont habillées de corniches. Le plafond, peint en blanc, est agrémenté d'une rosace en partie centrale.

Le mur Est est percé de deux fenêtres, à double battant, en double vitrage, sur châssis bois sécurisées par grilles de défense et volets roulants électriques.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre, quatre pans dont deux battants et deux dormants sécurisée par grille de défense et volet roulant électrique.

La pièce est chauffée par une cheminée dont le foyer est en marbre et par deux radiateurs surmontés de plateaux installés aux allèges des fenêtres Est et un autre radiateur surmonté d'un plateau installé à l'allège de la fenêtre Sud.

Le mur Est est percé de deux prises électriques au Sud de la fenêtre Nord et d'une autre prise électrique au Nord de la fenêtre Sud.

Le mur Ouest est percé d'une double porte vitrée surmontée d'un linteau vitré dont le cadre est habillé de panneaux en bois, donnant sur le couloir principal.

Au Sud de celle-ci se trouve un interrupteur et une prise électrique et au Nord, une autre prise électrique.

Le mur Nord est également percé, à l'Est, d'un placard mural fermé par porte battante en bois.

Escalier d'accès au premier niveau

L'escalier en bois ainsi que sa main courante et ses limons, est demi-tournant. Sa paillasse est en plâtre.

Au niveau de la première volée d'escalier à l'encoignure Nord/Est, le mur Est est percé d'une grille d'aération.

Au Nord du tournant, l'éclairage naturel est assuré par trois fenêtres double vitrage sur châssis bois sécurisées par grilles de défense. Ces fenêtres sont surmontées de linteaux vitrés.

Le plafond de l'escalier est agrémenté de corniches et d'une rosace en partie centrale recevant une suspension assurant l'éclairage artificiel.

Celui-ci est également assuré par deux appliques fixées aux encoignures Nord/Est et Nord/Ouest.

PREMIER NIVEAU

Couloir central

Cet escalier mène, au premier niveau, à un couloir central, fixé Sud/Nord, desservant :

- au Nord/Ouest une chambre,
- au Sud/Ouest, une autre chambre,
- au Sud/Est, une autre chambre,
- à l'Est, un escalier d'accès à l'étage supérieur,
- au Nord/Est, une lingerie.

Il m'est déclaré par Madame _____ que les chambres sont accompagnées de salles d'eaux attenantes.

Le sol carrelé est identique à celui relevé au rez-de-chaussée. La cueillie inférieure est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont peints de couleur crème.

Les cueillies supérieures sont habillées de corniches. Le plafond peint en blanc est agrémenté d'une rosace centrale et percé de spots éclairants.

L'éclairage naturel est assuré, au Sud par une fenêtre en arc de cercle, à quatre pans dont deux battants et deux dormants sécurisés par volet roulant électrique.

Le couloir est équipé à l'Ouest d'un placard mural à double porte en bois plein, au Sud se trouve un radiateur à eau sur pieds surmonté d'un plateau.

- Le mur Sud est percé d'une prise électrique à l'Ouest de la fenêtre.
- Le mur Est est percé d'une prise électrique et d'une prise téléphonique en partie Sud.
- Au Sud de l'accès à la chambre Sud/Est, une prise électrique est installée.
- Au Sud de l'escalier d'accès à l'étage supérieur, une prise électrique, un double interrupteur, une autre prise électrique et un autre interrupteur au Sud de l'accès à la lingerie sont présents.

Au Nord de l'accès lingerie, la trémie est sécurisée par un garde-corps en bois à barreaudage vertical.

Chambre Nord/Ouest

L'accès se fait par une porte en bois équipée d'une serrure à clé qui est présente. Le sol est carrelé. Les cueillies inférieures des murs sont habillées de plinthes. Les murs sont peints de couleur crème jusqu'au 4/5^{ème} de hauteur.

La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

Au Nord de la porte d'accès, se trouvent une prise électrique et un double interrupteur, une autre prise électrique est présente au Nord/Est, un double interrupteur agrmente le mur Nord à l'Est de la fenêtre à double battant, en double vitrage sur châssis bois assurant l'éclairage naturel. Elle est sécurisée par volet roulant électrique. Son allège est équipée d'un radiateur à eau suspendu, surmonté par un plateau.

Une autre prise électrique est installée au Nord de la seconde fenêtre assurant l'éclairage naturel de la pièce.

Cette fenêtre, perçant le mur Ouest, est à double battant, en double vitrage, sur châssis bois.

Son allège supporte un radiateur à eau suspendu, surmonté d'un plateau.

Le mur Sud est percé d'une prise électrique à l'Ouest de la porte ouvrant sur la salle d'eau attenante et d'un placard mural. A l'Ouest de celui-ci, se trouve un interrupteur.

Sanitaire attenant à la chambre

La porte post-formée équipée d'une condamnation ouvre sur un sanitaire.

Le sol est carrelé blanc. Les murs sont habillés de faïences de couleur jaune et blanc au trois quarts de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints de couleur crème.

L'équipement sanitaire est composé :

- d'une cuvette suspendue alimentée par chasse d'eau bâti support surmontée d'un miroir,
- d'une vasque sur colonne alimentée par un robinet mélangeur fixé au mur Sud, surmontée d'un miroir éclairant à l'Ouest duquel se trouve une prise électrique,
- d'un radiateur sèche-serviettes suspendu,
- d'une douche dont le receveur en émail est fermé par une porte en plexiglass. La douche est alimentée par un robinet thermostatique relié à un pommeau de douches qui est dévissé.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant, en double vitrage dont un opaque sur châssis bois, sécurisée par grille de défense et volet roulant électrique .

Une prise électrique perce le mur Nord du dégagement menant à la fenêtre.

Chambre Sud/Ouest

L'accès se fait par une porte en bois.

Le sol carrelé est identique à celui du couloir. Les cueillies inférieures sont habillées de plinthes carrelées. Les murs sont peints de couleur lavande sur les quatre cinquièmes de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

La pièce est éclairée naturellement à l'Ouest par une fenêtre à double battant, en double vitrage sur châssis bois, sécurisée par volet roulant électrique. Son allège reçoit un radiateur à eau sur pieds.

L'éclairage naturel est également assuré, au Sud, par une porte-fenêtre en double vitrage, double battant, sur châssis bois sécurisée par volet roulet ouvrant sur un balcon dont le sol ainsi que le couronnement sont habillés de carreaux en grès. Le garde corps de ce balcon est composé de colonnes en béton.

Le mur Est est percé de deux prises électriques et d'un double interrupteur au Nord de la tête de lit.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique, d'une prise téléphone au Sud de la fenêtre et d'une autre prise électrique à l'encoignure Nord/Ouest.

La pièce est chauffée par un radiateur mural.

Sanitaire attenant à la chambre

Le sol carrelé est de couleur blanche. Les murs sont faïencés jusqu'au 4/5^{ème} de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints de couleur lavande.

L'accès se fait par une porte en bois équipée d'une serrure avec condamnation.

L'équipement sanitaire est composé :

- d'une cuvette suspendue alimentée par chasse d'eau bâti support,
- d'un bidet alimenté par un robinet mélangeur eau chaude/eau froide,
- d'une vasque sur équerre alimentée par robinet mélangeur eau chaude/eau froide surmontée d'un miroir éclairant par deux spots,
- d'un radiateur sèche-serviettes.

Le mur Ouest est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par grille de défense et volet roulant électrique donnant sur le toit-terrasse.

La pièce est équipée d'une prise électrique à l'Est du miroir.

A l'Est, un dégagement en direction du Nord mène à un placard mural, fermé par deux portes miroir coulissantes.

Chambre Sud/Est

L'accès se fait par une porte en bois.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont peints de couleur bleue jusqu'à 4/5^{ème} de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

La pièce est équipée d'un placard mural au Nord/Ouest, fermé par deux portes miroir coulissantes.

Elle est éclairée naturellement par deux fenêtres en double vitrage, double battant sur châssis bois perçant les murs Sud et Est. Ces fenêtres sont sécurisées par volets roulants électriques.

La pièce est équipée de :

- une prise électrique et un double interrupteur au Sud de la porte d'accès,
- deux prises électriques et deux interrupteurs à l'Ouest de la fenêtre Sud,
- une autre prise électrique à l'encoignure Sud/Est de la pièce,
- une prise électrique au Nord de la fenêtre Est,
- une autre à l'encoignure Nord/Est à l'Est du placard mural.

Le mur Nord est percé d'une porte post-formée en bois ouvrant sur une salle de douches.

Sanitaire attenant à la chambre

Le sol est carrelé de couleur blanche. Les murs sont faïencés aux 3/4 de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

L'équipement sanitaire est composé :

- Au Sud/Ouest, d'un receveur de douches en émail surélevé dont les tranches extérieures sont faïencées, alimenté par un robinet thermostatique,
- d'une cuvette suspendue alimentée par chasse d'eau bâti support,
- d'un meuble vasque alimentée par un robinet mélangeur eau chaude/eau froide,
- d'une armoire suspendue trois portes un miroir.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant, en double vitrage sur châssis bois perçant le mur Est.

La pièce est équipée d'une prise électrique à proximité de la vasque.

Lingerie Nord/Est

L'accès se fait par une porte pleine. Le sol carrelé est de couleur blanche. Les plinthes sont carrelées. Les murs sont peints de couleur claire jusqu'au 4/5^{ème} de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

Au Nord/Ouest, la pièce est équipée d'un placard mural fermé par trois portes coulissantes dont une miroir.

Au Sud de celui-ci se trouve un tableau électrique.

La pièce est chauffée par un radiateur mural fixé au Nord/Ouest de la pièce et au Nord/Est du placard.

La pièce est équipée d'un meuble mélaminé à trois portes, surmonté d'un évier double bac en émail avec égouttoir, alimenté par un robinet mélangeur. L'évier est lui-même surmonté d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisé par volet roulant électrique dont l'appui intérieur est faïencé

A l'Est du meuble en mélaminé se trouvent une évacuation lave-linge.

La pièce est également éclairée naturellement à l'Est, par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois surmontant un radiateur suspendu à eau, au Sud duquel, le mur Est est percé de deux prises électriques.

L'éclairage artificiel est assuré par des spots perçant le plafond.

Le mur Nord est percé de deux prises électriques à l'Est de l'évier.

Le mur Sud est percé d'une porte donnant accès à un sanitaire.

Sanitaire attenant

La porte d'accès est en bois.

Le sol carrelé est d'aspect différent de celui du couloir.

Les murs sont faïencés sur les ¾ de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

L'équipement sanitaire est composé :

- d'une vasque sur équerre alimentée par un robinet mélangeur,
- d'une cuvette suspendue avec chasse d'eau bâti support,
- Au Nord/Est, d'une douche dont le receveur en émail est alimenté par un robinet thermostatique. La douche est enfermée dans une niche au Nord/Est. Un rebord est visible à l'Ouest de la séparation de la douche.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volet roulant électrique.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau fixé au mur Sud.

L'éclairage artificiel est assuré par des spots perçant le plafond.

Escalier Est d'accès à l'étage supérieur

Il est en bois et demi tournant. Les parois de la cage d'escalier sont peintes de couleur jaune clair. Le mur Est est percé d'une niche.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée à l'encoignure Nord/Est.

La cage d'escalier est chauffée par un radiateur mural fixé au mur Ouest, entre les deux volées d'escalier.

L'éclairage naturel est assuré par un pan dormant avec allège pleine perçant le mur Ouest au Sud du radiateur mural.

Le plafond est agrémenté de corniches.

Vaste pièce centrale

Elle est fixée Sud/Nord et en deux parties.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. Ceux-ci sont peints de couleur jaune clair.

La pièce est chauffée, au Nord/Est, par un radiateur à eau suspendu et, au Sud/Est, par un radiateur à eau sur pied.

L'éclairage naturel est assuré, au Sud, par trois fenêtres dont celles périphériques sont à simples battants, en double vitrage, sur châssis bois. Ces fenêtres sont sécurisées par volets roulants électriques. Il est également assuré, au Nord, par une porte-fenêtre à trois pans, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volet roulant électrique, donnant sur un balconnet au Nord dont le sol est en béton et le garde-corps en fer forgé.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique et de deux prises antennes en partie Nord et, en direction du Sud, de deux prises électriques et en continuant, une autre prise électrique.

Le mur Est est percé de deux prises électriques et de deux interrupteurs dont un double.

Dans la partie Sud de la pièce, deux prises électriques percent les murs Est et Ouest.

Le mur Est est percé, au sud du pan dormant éclairant la cage d'escalier précitée, d'une porte post-formée ouvrant sur les combles.

Combles Est

Le sol est brut. Les parois doublées sont peintes en blanc. Une partie de la charpente est apparente.

L'éclairage artificiel est assuré par blocs néon. A noter, la présence d'un tableau électrique.

Ces combles se poursuivent à l'Est pour s'évaser. A cet endroit, un autre éclairage artificiel assuré par néon est présent. Le chauffage est assuré à l'extrême Nord/Ouest par un radiateur sur pieds. Un autre chauffage est présent au Sud/Ouest de cette pièce.

L'éclairage naturel est assuré par deux fenestrons à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois, perçant le mur Ouest au Nord et au Sud.

A la jonction de la pièce principale, une ouverture donne sur un couloir.

Couloir

Il dessert :

- au Nord, une chambre,
- à l'Est, une salle de bains,
- au Sud, une partie de combles.

Combles Sud/Ouest

La porte d'accès est pleine, en bois. Le sol est brut. Les murs et le plafond sont doublés. Une partie de la charpente est apparente. La conduite VMC est visible.

L'éclairage artificiel est assuré par blocs néon.

La pièce est chauffée par un radiateur sur pied au Sud/Est.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois.

Ces combles se poursuivent ensuite dans un petit couloir fermé au Nord, accueillant une bouche d'aération et une nourrice.

Un cumulus est fixé au mur Nord de ces combles, en-dessous de la conduite VMC.

Salle de bains

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol carrelé est d'aspect parquet. Les murs sont faïencés en parties basse et centrale. La partie haute est peinte de couleur jaune. Le plafond mansardé est peint en blanc.

L'équipement sanitaire est composé :

- d'une vasque sur équerre alimentée par un robinet mélangeur et surmonté d'un miroir équipé de deux spots,
- d'une cuvette suspendue alimentée par une chasse d'eau bâti support,
- d'une baignoire en polyester alimentée par un robinet thermostatique relié à un pommeau de douche.

La pièce est ventilée et aérée par une bouche VMC propre et chauffée par un radiateur à eau suspendu.

Chambre Nord/Ouest

L'accès se fait par une porte pleine en bois. Le sol carrelé est d'aspect parquet. Les murs sont peints de couleur claire. Le plafond mansardé est peint en blanc.

Le mur Est est équipé de trois prises électriques et trois interrupteurs. Le mur Sud est équipé d'une prise électrique et d'un double interrupteur et le mur Ouest est équipé d'un radiateur à eau suspendu. Un autre radiateur à eau est présent au Nord.

L'éclairage naturel est assuré par un fenestron à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois perçant le mur Ouest et un autre perçant le mur Nord. L'éclairage naturel est également assuré par une fenêtre de toit.

La pièce est également équipée d'un placard mural fermé par portes miroirs coulissantes au Sud.

Escalier d'accès au sous-sol

Il est demi tournant. Les marches et contre-marches sont carrelées aspect marbre. Les nez de marche sont habillés de baguettes métalliques. Le mur Nord de la descente d'escalier est percé de deux pans dormants sécurisés par grille de défense.

Un radiateur à eau sur pieds est installé au Nord/Est.

Sous-sol

Couloir

L'accès se fait par une porte plane en bois équipée d'une serrure à clé. Le sol du couloir est composé d'une dalle béton brute. Les murs sont peints d'un apprêt de couleur claire. Le plafond est brut.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension fixée au plafond.

Le mur Ouest est percé de deux interrupteurs et d'une prise électrique. Le mur Est est agrémenté d'un interrupteur d'éclairage.

Chaufferie

Il y a :

- un cumulus de marque Thermor,
- une chaudière fuel De Dietrich,
- un tableau électrique,
- un compteur électrique

Une grille d'aération agrmente un ouvrant plein.

L'éclairage naturel est assuré par une rangée de pavés monoblocs perçant le mur Sud. La tuyauterie en cuivre est apparente.

Vaste sous-sol

Le couloir est fermé, au Sud, par une porte vitrée ouvrant sur une vaste pièce.

Le sol est composé d'une dalle béton brute. Les murs et le plafond sont bruts.

L'éclairage artificiel est assuré par des blocs néon.

L'éclairage naturel est assuré par une rangée de pavés monoblocs au Nord.

Cette vaste pièce est en deux parties. Les murs Ouest sont bruts et ceux de la partie Est sont doublés.

L'accès à la partie Ouest se fait par une ouverture dépourvue de porte. Cette partie opère une avancée en direction du Nord, à l'Ouest du couloir d'accès et de la montée d'escalier.

Le sol est une dalle béton. Les murs sont composés de pierres sèches ou habillés d'enduit. Le plafond est brut.

A l'Ouest, présence d'un dégagement fermé au Nord par une porte métallique sécurisée par barre de défense et équipée d'une serrure à clé.

Le mur Ouest est percé d'un ouvrant condamné par des plaques en métal.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau suspendu.

L'éclairage artificiel est assuré par un bloc néon.

En direction du Sud, une ouverture est sécurisée par des plaques en métal.

Elle mène à la partie Sud du sous-sol.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre basculante en double vitrage, en simple battant, sur châssis bois.

Pièce Est du sous-sol.

A l'Est de la pièce principale, une porte en bois plane vitrée opaque ouvre sur une pièce accueillant deux cuves à fuel.

Les surfaces sont brutes.

L'éclairage naturel est assuré par deux fenêtres basculantes au Sud et par des pavés monoblocs perçant le mur Nord, mitoyen avec le local chaufferie. Un fenestron plein agrémenté d'une grille d'aération est également présent.

Extérieurs

Au Sud de la porte d'entrée vitrée de la maison se trouve un préau agrémenté de modénatures comme toutes les ouvertures donnant sur l'extérieur.

La maison est équipée, au Sud/Ouest, d'une terrasse longeant et entourant l'avancée Sud du salon. Cette terrasse est sécurisée par un garde-corps en béton à barreaudage métallique.

Au Sud de l'entrée, un escalier de plusieurs marches en pierre naturelle donne sur une cour gravillonnée.

Au Sud/Ouest, les parois de la terrasse surélevée à hauteur de l'entrée sont en parement pierre. La façade Sud est en parement pierre.

Le mur Sud de l'avancée Ouest de la maison est habillée d'un enduit jaune. Le soubassement de l'avancée est en parement pierre.

Les chéneaux et descentes de chéneaux de la maison sont en cuivre.

L'éclairage artificiel est assuré par appliques en fer forgé de type lanterne fixée aux arêtes Sud/Ouest et Nord/Est de cette avancée Ouest.

Les appuis de fenêtres sont en pierre.

Au Nord de cette avancée, une rampe d'accès béton mène en direction du sous-sol, à une porte métallique.

La façade Nord de l'avancée Ouest est également habillée d'un enduit jaune en partie haute et d'un parement en pierres en partie basse.

La façade Nord de la partie principale de l'habitation est habillée d'un parement en pierre sur l'intégralité de la hauteur. Les ouvertures sont agrémentées de modénatures et sécurisées par grille de défense.

Une fontaine alimentée par un robinet une tête est installée en partie Ouest de la façade Nord de la maison, juste à l'Est de la descente de chéneau Ouest.

Une autre descente de chéneau en cuivre est installée en partie Est de la façade Nord.

L'éclairage artificiel est assuré par une lanterne fixée à l'arête Nord/Est.

Un escalier sécurisée par garde-corps à barreaudage métallique qui ne mène à rien en pierre est présent au Nord/Est. La tranche extérieure de cet escalier est habillée d'un parement en pierres. Au-devant, présence d'une jardinière.

Le mur Est est percé d'un soupirail fermé par plaque métallique.

Une autre descente de chéneau en cuivre est installée au Sud/Est.

La façade Est est habillée d'un parement en pierres. Les ouvertures son agrémentées de modénatures.

La partie Sud du terrain est composée d'un parc arboré, pour partie en herbe, composée, à l'Ouest, d'une allée en graviers partant en direction du Sud. De part et d'autre de l'allée, quatre regards percent le sol.

Le terrain est clôturé, à l'ouest, par une haie de conifères, bambous et lauriers. Des marronniers sont également plantés. Le mur de clôture Sud est maçonné.

Au Sud/Est, un portillon métallique et un portail électrique métallique à double battant ouvrent sur l'intersection de l'impasse de Luzy et de l'avenue du point du jour.

L'allée en graviers précitée forme retour en direction de l'Est et rejoint le portillon et le portail précités. Des arbres de type conifères sont plantés au Sud de cette allée.

Le mur de clôture Est est percé, au Nord Est de la maison, d'un portillon et d'un portail métalliques. Le portillon est en métal en partie basse et en bois en partie haute, côté intérieur et barreaudage métallique, côté extérieur.

Au Nord de la maison, à l'extrême Nord du terrain, présence d'une dépendance abritant à l'Ouest une piscine couverte et à l'Est, un garage ouvert.

Piscine couverte

Elle est abritée par toiture dont la charpente est apparente.

Les murs Sud et Ouest sont percés de baies vitrées coulissantes sur châssis aluminium.

Le bassin de la piscine est protégé par une bâche à bulles.

La piscine est d'environ 8 à 10 mètres de longueur et 4 mètres de largeur. Sa filtration est au sel. Son bassin est habillé de PVC armé de couleur beige. Il m'est déclaré par Madame VERRIERE que la piscine est chauffée par la chaudière de la maison.

En périphérie du bassin, le sol est habillé de dalles aspect granit.

Les murs intérieurs du local piscine sont enduits de couleur jaune.

L'éclairage artificiel est assuré par trois appliques fixées au mur Nord et une applique fixée au mur Est.

Le mur Est est percé de pavés monoblocs en verre, d'une grille de ventilation en saillie et de deux portes. La porte Sud ouvre sur une salle de douches. La porte Nord ouvre sur le local technique.

Sur le mur Est sont présents :

- deux prises électriques dont une en partie basse et une en partie haute,
- deux interrupteurs,
- les interrupteurs de la piscine,
- les interrupteurs des éclairages extérieurs.

Les portes d'accès aux deux pièces à l'Est sont planes, en bois.

Salle de douches

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés jusqu'aux $\frac{3}{4}$ de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par deux spots éclairant le plafond.

L'équipement sanitaire est composé :

- d'une cuvette suspendue commandée par une chasse d'eau bâti support de marque Grohe,
- d'une vasque sur équerres alimentée par un robinet mélangeur,
- d'un receveur de douches en émail surélevé dont la tranche est faïencée, alimenté par un robinet thermostatique, ,
- d'un chauffage d'appoint de marque Atlantic.

Une aération perce le mur Sud.

Local technique

L'accès se fait par une porte plane en bois. Le sol est en partie habillé de plaques minérales. Un escalier descendant mène au système de filtration de la piscine.

Les murs sont habillés d'un enduit de couleur jaune.

Le plafond est habillé de plaques minérales soutenues par entretoises.

L'éclairage naturel est assuré par les pavés monoblocs constatés précédemment.

L'éclairage artificiel est assuré par des néons fixés au mur Est.

Il y a un chauffe-eau de marque Thermor et une nourrice.

Garage ouvert

L'accès se fait, depuis le Sud, par une porte piétonne en bois et par deux ouvertures dépourvues d'huisseries.

Le sol est composé d'une dalle béton. Les murs sont enduits. La charpente de la toiture est apparente.

L'éclairage artificiel est assuré par cinq blocs néon suspendus.

Le tableau électrique est présent au Nord/Ouest.

Le mur Est reçoit en saillie, trois prises électriques et un interrupteur et au Sud/Est, une prise électrique.

Au Sud se trouve une descente de chéneau en cuivre et fonte. Un regard d'évacuation d'eaux pluviales perce le sol, au droit du chéneau.

L'éclairage artificiel extérieur du garage est assuré par deux appliques fixées aux linteaux des deux ouvertures.

Au Nord, du portillon Nord, une jardinière en pierres naturelles reçoit un marronnier.

L'accès au garage se fait par l'allée gravillonnée précitée, se poursuivant depuis le Sud et longeant l'Est de la maison.

Au Sud de la piscine, présence d'un espace en herbe avec massifs fleuris, clôturé à l'Est par une haie de conifères fixée Sud/Nord. Cette haie sépare l'espace

La séparation des deux zones est assurée par une haie fixée Sud/Nord.

Madame me déclare :

- être seule occupante des lieux conformément au jugement du Juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de LYON, rendu le 9 janvier 2019, lui accordant la jouissance du domicile conjugal,
- qu'elle n'est pas assujettie au paiement de la taxe d'habitation,
- que la taxe foncière, dont elle ne connaît pas le montant, est payée par Monsieur

- que les contenances des cuves à fuel sont de 5 000 et 2 500 litres,

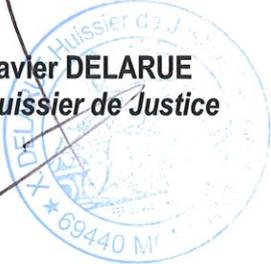
- que l'accès à sa propriété se fait depuis l'avenue du Point du Jour et l'impasse du Général de Luzy,
- que le bien saisi a été acquis en 2001,
- que le salon Ouest du rez-de-chaussée a fait l'objet d'une extension en 2002/2003,
- que la toiture et les travaux de rénovation ont été réalisés il y a environ 20 ans,
- que les volets roulants ont été installés en rénovation,
- qu'en cas de vente, la mairie préemptera la partie Sud du terrain, selon déclaration qui lui a été faite en son temps,
- que les arbres arborant le terrain sont portables.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 17 heures 20 et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

Xavier DELARUE
Huissier de Justice



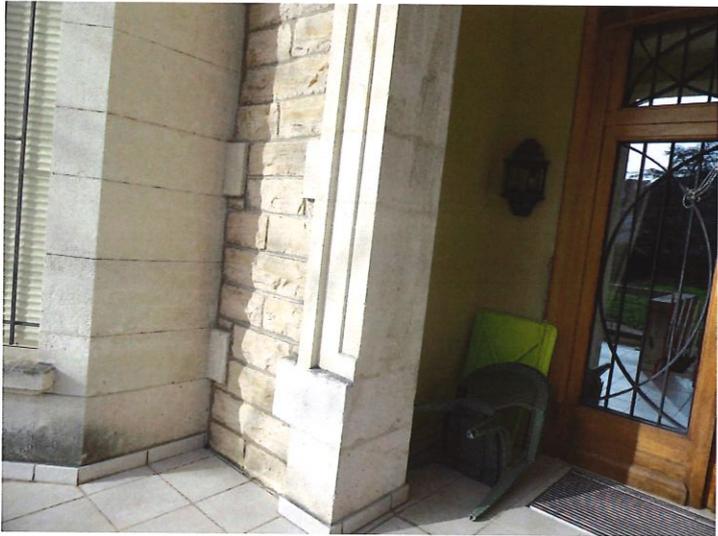
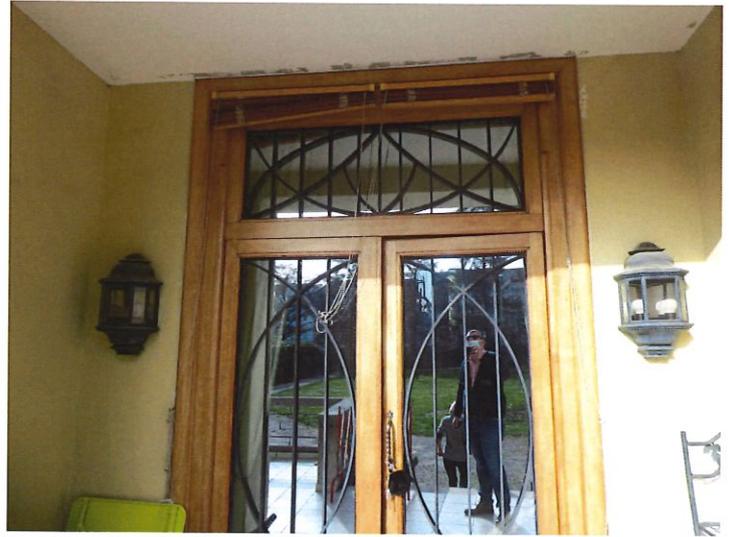
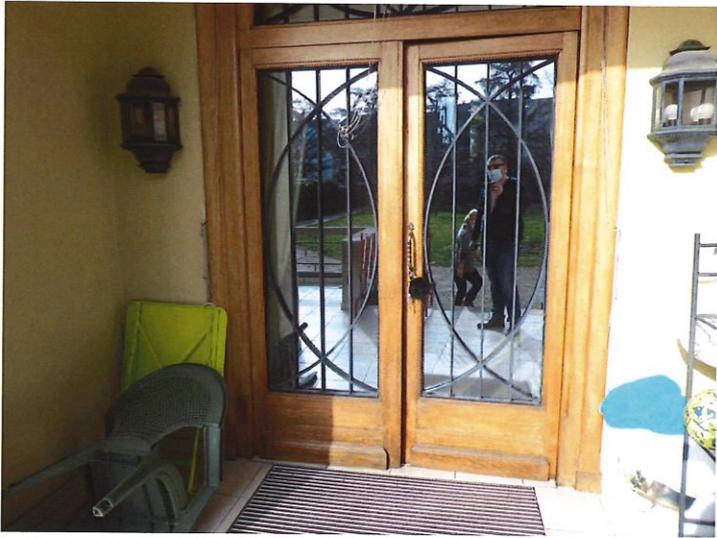
CLICHES

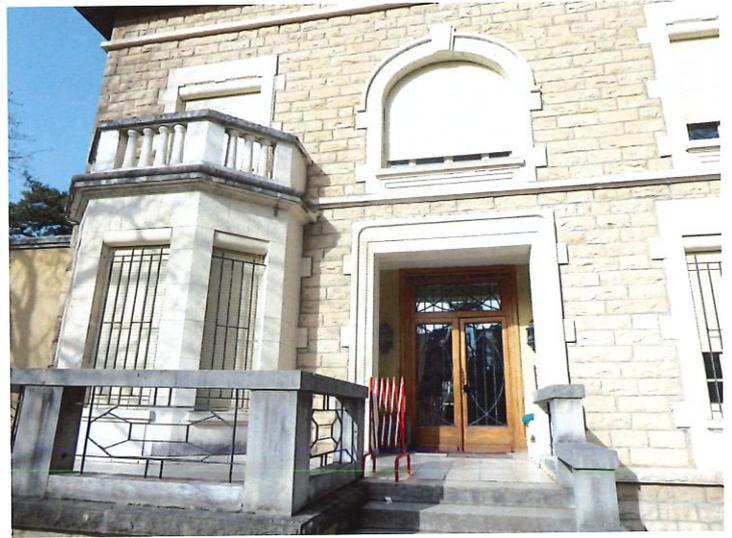
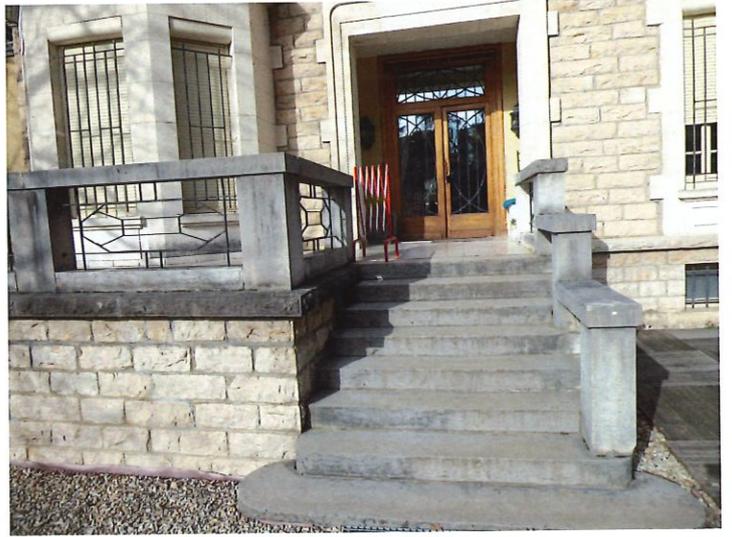
PHOTOGRAPHIQUES

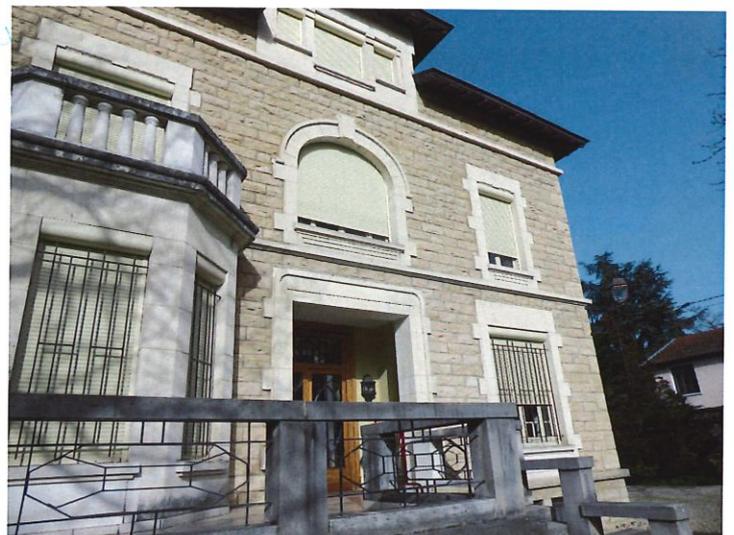
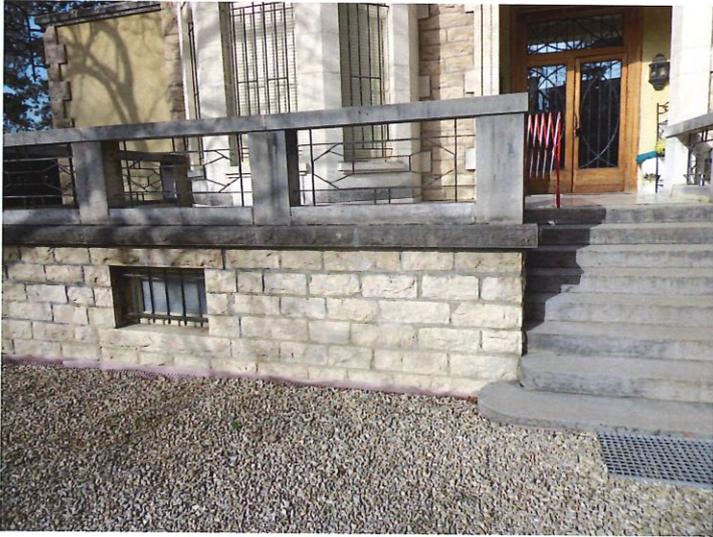


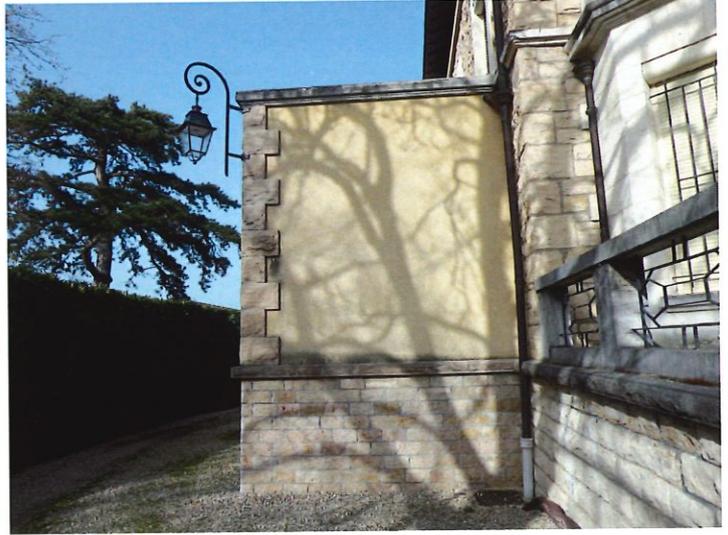


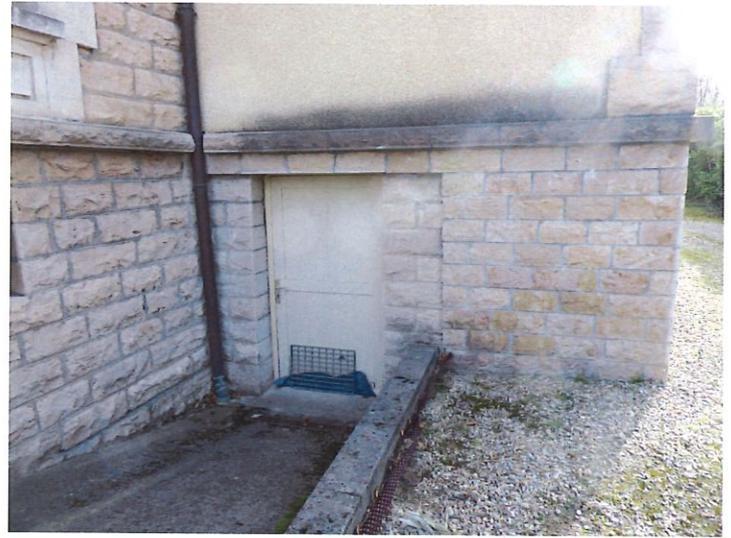


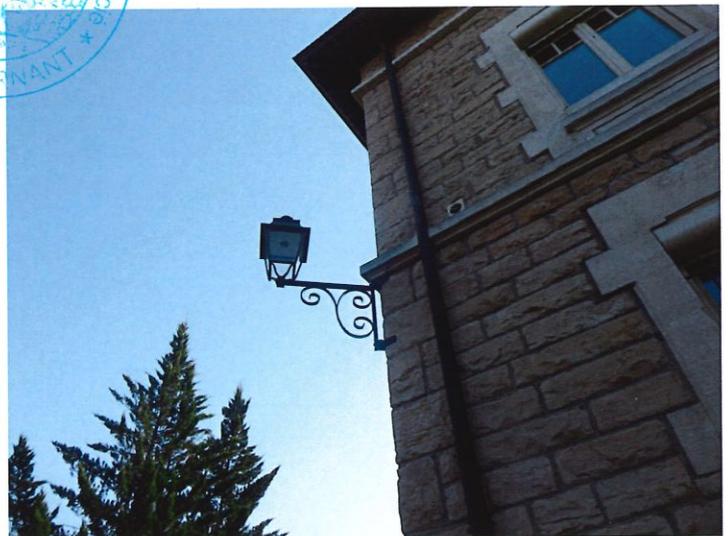


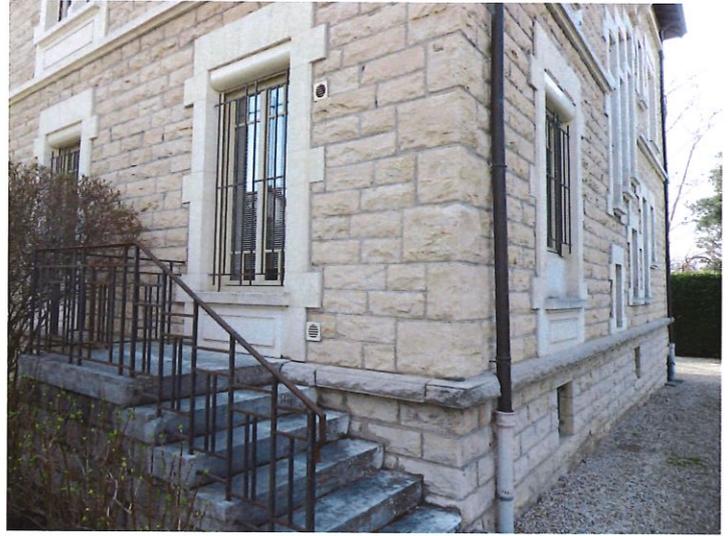


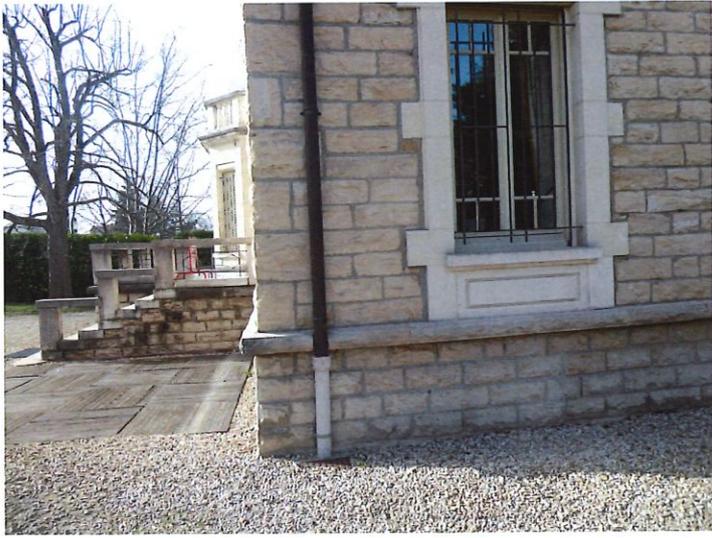








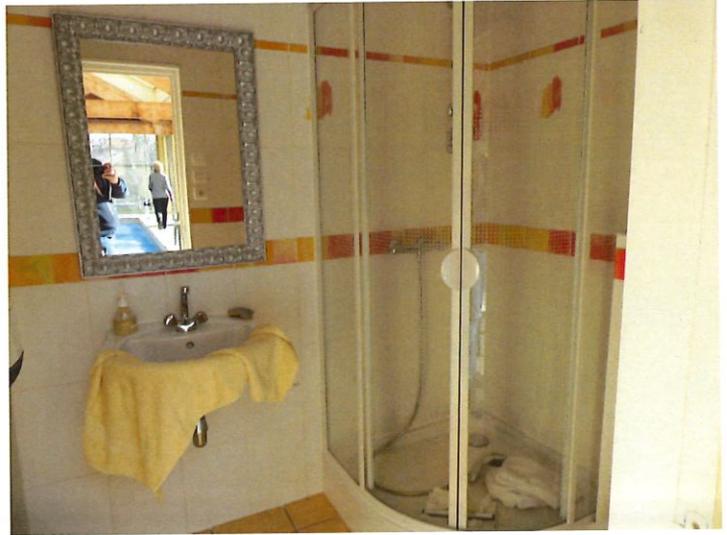
















SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Huissiers de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du VINGT TROIS FEVRIER
DEUX MILLE VINGT ET UN

Références :

290556/PHC/290556

A LA DEMANDE DE Monsieur le comptable du Pôle de Recouvrement
3 rue de la Charité
69002 LYON

La copie du présent acte comporte 20 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	595,94
D.E.P.	
Art.A444.15.....	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	603,61
TVA 20,00%.....	120,72
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS	
T.T.C.	724,33

